

Rôle des conseillers en technoprévention

Réaliser un bilan en technoprévention

N'hésitez pas à faire appel aux **conseillers en technoprévention** de votre commune ou de votre commissariat. Ils ont reçu une formation spécifique du Ministère de l'Intérieur qui les autorise à vous aider à choisir au mieux les mesures appropriées pour réduire au maximum les risques de cambriolage. Le conseiller en technoprévention est soumis au secret professionnel. **Son intervention est gratuite.**



Si, malgré toutes vos précautions, en rentrant chez vous, vous constatez qu'il y a eu un cambriolage :

- ▶ Ne restez pas sur place. Songez à votre sécurité avant tout.
- ▶ Ne risquez jamais d'affronter ou d'empêcher de sortir un cambrioleur.
- ▶ Rendez-vous immédiatement chez un voisin ou dans un commerce à proximité pour téléphoner à la Police.
- ▶ Avant l'arrivée des policiers, ne manipulez pas les objets déplacés ou dérangés par les cambrioleurs.
- ▶ **Faites acter votre dépôt de plainte.**

Faites surveiller votre habitation en cas d'absence

Prévenez la Police locale de vos absences prolongées.

Des patrouilles passeront régulièrement surveiller votre habitation.

Pour plus d'informations, consultez le site de la Police de Liège :

www.policeliège.be ou voyez votre commissariat !

Quand on s'absente

- ▶ **Une maison sans lumière intérieure ni extérieure** signale aux cambrioleurs que les **habitants sont absents.**
- ▶ Faites un **contrôle de sécurité** avant de quitter votre domicile :
 - ▷ assurez-vous que toutes les **portes extérieures** soient **verrouillées,**
 - ▷ assurez-vous que les **fenêtres et stores** du rez-de-chaussée soient **fermés et baissés.**
- ▶ **Simulez votre présence :**
 - ▷ enclenchez éventuellement la télévision ou la radio,
 - ▷ **laissez de l'éclairage dans la maison,** pas une lampe fixe, mais plusieurs, raccordées à des minuteries programmées aléatoirement, pour créer des allumages et des extinctions à des moments variés.
- ▶ **Les bijoux** et autres **objets de valeur** seront toujours **conservés à la banque ou dans un coffre-fort.**
- ▶ **Lorsque vous partez pour une longue période :**
 - ▷ prévenez vos voisins de confiance,
 - ▷ **signalez-le à votre commissariat** qui effectuera des patrouilles de surveillance,
 - ▷ **n'accrochez jamais de messages sur votre porte** pour signaler votre absence,
 - ▷ demandez à quelqu'un de confiance de **vider votre boîte aux lettres,** de baisser et relever les volets chaque jour et de tondre la pelouse si nécessaire, de placer son véhicule dans votre allée.

Faites des économies sur vos dépenses contre le cambriolage!

Tout contribuable, propriétaire ou locataire, qui effectue certaines dépenses pour une meilleure sécurisation de son habitation peut bénéficier d'une réduction d'impôt. Pour garantir la qualité de l'installation, les prestations doivent impérativement être effectuées par un entrepreneur enregistré.

Plus d'information?

- ▶ Faites appel à votre conseiller en technoprévention qui vous conseillera dans le choix de vos dépenses et vous orientera :
 - ▷ pour les locaux professionnels : CAP Sécurité, 04/230.58.04.
 - ▷ pour les habitations : Service Prévention de la Zone de Police locale de Liège.

Plan de Prévention
Ville de Liège
Rue Lonhienne 14
4000 Liège
Tél. 04 230 58 00
Fax 04 232 13 54
plandeprevention@liege.be



MIEUX VAUT PRÉVENIR ENSEMBLE
VILLE DE LIÈGE

Ne la laissez pas sans défense. Confiez-la à votre commissariat!



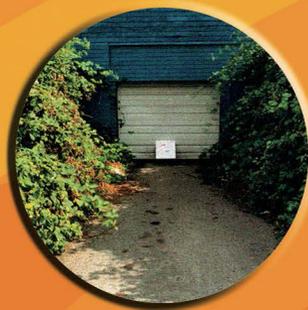
La Police veille et conseille !

90% des cambrioleurs abandonnent après 3 minutes d'efforts infructueux.

Il n'existe pas de parade absolue pour échapper aux cambrioleurs mais il existe des mesures comportementales qui peuvent être mises en place immédiatement.

Elles ne coûtent rien et surtout **elles sont très efficaces**. Elles contribuent à faire baisser fortement la malchance d'être victime d'un cambriolage.

Sachez encore que des moyens techniques (verrous, cylindres de sécurité, ...) sont aussi des mesures efficaces et parfois peu onéreuses.



Les bonnes habitudes à l'intérieur

- ▶ Assurez-vous que les **portes** sont **toujours verrouillées** même lorsque vous êtes à la maison.
- ▶ N'oubliez pas de **verrouiller la porte de votre garage**, surtout si celui-ci peut faire office d'entrée dans votre habitation.
- ▶ Si vous emménagez dans une **nouvelle maison ou un nouvel appartement**, changez éventuellement **les serrures extérieures**.
- ▶ **Cachez** toujours **vos clés** de manière à ce qu'elles ne soient pas visibles de l'extérieur.
- ▶ Ne mettez **pas d'étiquettes** avec vos noms et adresses sur **les porte-clés**.
- ▶ **Ne faites pas étalage** : ne déposez jamais votre portefeuille, vos chèques, vos bijoux... sur l'appui de fenêtre.
- ▶ **Sécurisez vos biens de valeur** :
 - ▷ Ne rassemblez pas vos bijoux, vos chèques, vos cartes de banque mais dispersez-les en plusieurs endroits, établissez une liste et gardez-la à l'abri.
 - ▷ Mettez vos biens les plus précieux dans un coffre.
 - ▷ Enregistrez les numéros de série et les marques particulières de vos objets de valeur, de votre matériel électronique, etc.
 - ▷ Marquez vos objets de valeur. Un matériel ad hoc est disponible sur simple demande dans votre commissariat et au Plan de prévention.
 - ▷ Photographiez vos biens : bijoux, tableaux, ...

et à l'extérieur

- ▶ Veillez à ce que **les buissons, les plantes, les arbres ou les clôtures ne cachent pas les portes et fenêtres**. De tels aménagements permettent aux cambrioleurs de ne pas être vus quand ils opèrent.
- ▶ S'il y a des **arbres** près de la maison, **taillez les branches pour empêcher un intrus d'accéder au toit ou à une fenêtre**.
- ▶ Installez **autour de la maison des lampes de forte puissance couplées à un détecteur de mouvements** à infrarouge.
- ▶ **Ne cachez pas de clé** de rechange **en-dessous de votre tapis-brosse** ou dans une jardinière à côté de la porte.
- ▶ **Fermez la barrière du jardin avec un cadenas**, verrouillez aussi votre abri de jardin.
- ▶ **Ne laissez pas traîner les échelles ou autres outils dans le jardin**.
- ▶ **«Attention chien méchant»** apposé sur une porte de jardin ou sur la porte d'entrée **peut dissuader des cambrioleurs potentiels**.
- ▶ **Ne laissez pas traîner l'emballage de votre nouvel ordinateur, téléviseur, ...** près de la poubelle, **cela attire l'attention**.

Quand on habite dans un appartement

Des mesures de prévention spécifiques sont recommandées:

- ▶ Une bonne gestion des clés d'entrée de l'immeuble est primordiale. Il faut veiller à récupérer les clés des personnes qui déménagent. Dans la mesure du possible, les clés doivent être non reproductibles et cautionnées au besoin.
- ▶ Une porte blindée est une bonne solution. Verrouillez-la en votre absence.
- ▶ Faites connaissance avec vos voisins. Vous éviterez ainsi de laisser entrer derrière vous une personne qui n'habite pas l'immeuble.
- ▶ Vérifiez toujours l'identité de la personne avant d'ouvrir la porte au moyen du parlophone.
- ▶ Ne laissez pas d'objets de valeur dans les caves tels que du vin, de l'outillage, ...
- ▶ Vérifiez les accès par les balcons.

Empêchez l'accès à vos caves!

- ▶ **Évitez l'ouverture incontrôlée de la porte du sas d'entrée** qui permet souvent l'accessibilité directe aux caves des immeubles à logements multiples.
- ▶ Renforcez la porte de votre cave à l'aide d'un **verrou supplémentaire** ou mieux, remplacez-la par une autre en métal.
- ▶ Obturez partiellement les ouvertures supérieures de certaines portes de cave de manière à **empêcher l'escalade et la vérification des contenus**.
- ▶ Dans la mesure du possible, **ne stockez pas de marchandises de valeur** (vins de grand cru, outillage électrique, réserve alimentaire, etc.).
- ▶ Les objets plus importants (vélos, échelle, etc.) peuvent également être fixés solidement aux parois des caves à l'aide d'un **cadenas efficace** ou d'une chaîne solide.

LES BONNES HABITUDES